



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20

Convocation du :
06.12.2022

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. CHAZERAND, TAUBATY, FANTOLI, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, BOUDRY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme GRESSER pouvoir à Mme DEPIERRE
M. CHUARD pouvoir à M. PETIGNY
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER Pierre

***Projet d'installation d'une
chaufferie automatique au
bois et son réseau dans le
secteur de la piscine***

***Validation de l'étude de
faisabilité et lancement
d'une mission d'AMO***

Mme la Maire rappelle les résultats positifs de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Eepos pour la mise en place d'une chaufferie au bois dans le secteur de la piscine,

A ce stade d'avancement des études, le projet est compétitif sur le plan économique et positif sur le plan environnemental,

Mme la Maire précise que dans le scénario d'un raccordement de tous les bâtiments identifiés (piscine, gymnase, lycée, vestiaires, logements, La Maison Pour Tous) :

- la puissance estimée nécessaire s'élève à 900 kW, a priori couverts par une chaudière bois et une chaudière gaz d'appoint secours, dans une chaufferie située sur le parking du haut du gymnase,
- la consommation annuelle de bois serait de 610 tonnes (soit 2 400 m³/an),
- le réseau de chaleur s'étendrait sur 720 ml environ, des échangeurs (sous-stations) remplaceront les chaudières dans les différents bâtiments,
- le budget de l'opération, études comprises est estimé à 1 660 k€ H.T.,
- le coût de la chaleur livrée, toutes dépenses comprises, serait d'en moyenne 151 € T.T.C./MWh, avec une fourchette d'optimisation liées aux subventions à mobiliser. Par comparaison, une installation au gaz produit aujourd'hui une énergie comprise entre 130 et 140 € T.T.C./MWh, hors investissement, hors maintenance (et environ 145 € T.T.C./MWh pour le fioul),
- le projet permettrait d'éviter l'émissions d'environ 350 tonnes de CO₂e/an, soit 166 équivalent-voitures.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

.../...

Prend acte de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Eepos.

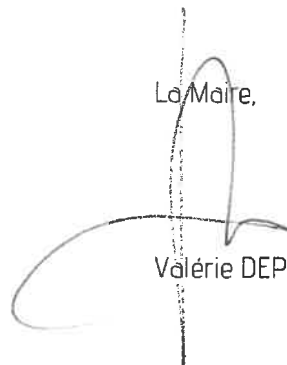
Décide de poursuivre ce projet en lançant le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage destinée à appuyer la Commune dans le choix du mode de portage de l'opération, et dans la mise en place de celui-ci. Le budget estimé est de 6 k€ pour la première phase d'étude (tranche ferme en 2023, choix de la solution de portage adaptée), et de 15 à 20 k€ selon le mode de portage envisagé pour la suite (tranches optionnelles, fin 2023 et 2024). Le taux de subvention attendu est de 70 %.

Autorise Mme la Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tout document s'y rapportant, et en particulier à solliciter l'aide de l'ADEME pour co-financer cette AMO.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 13 décembre 2022

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Pierre MEYNIER

